

La protection des Zones humides par la Convention de RAMSAR

Fiche juridique n° 33

1) La Convention de RAMSAR.

1- Historique.

- Signée le 2 février 1971 à Ramsar en Iran, convention relative aux zones humides d'importance internationale.
- Modifiée par :
 - Protocole de Paris en 1982
 - Décret n°87-126 en 1987

2- Champ d'application.

- Étendues de marais, de tourbières, d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée.
- Les zones humides concernées doivent avoir une importance internationale au point de vue biodiversité ou avifaune.

3- Objectifs.

- Enrayer la tendance à la disparition des Z.H.
- Favoriser la conservation des Z.H, de leur flore et de leur faune.
- Promouvoir et favoriser l'utilisation rationnelle des Z.H.

4- Intérêts et limites.

• Intérêts :

- Réalisation d'un réseau mondial des Z.H. Intéressant car ce sont des milieux d'accueil de l'avifaune.
- Chaque Etat qui adhère à la convention doit obligatoirement désigner une Z.H d'importance internationale.

• Limites :

- Le retrait d'un Z.H de la liste doit être compensé par l'inscription d'une autre Z.H.
- Il n'existe pas de sanction pour la destruction d'une Z.H.

**Signée dans la ville de Ramsar en Iran en 1971,
la Convention est entrée en vigueur en 1975.**

**La Convention est basée sur l'utilisation
rationnelle et la conservation des zones
humides.**

**Au 1er août 2003, elle comptait :
138 parties contractantes
1308 sites inscrits sur la liste des
zones humides d'importance
internationale, représentant une
surface totale de 110,102,681 hectares**



II) L'inscription, cas concret du Mexique.

1- Contexte :

Le 27/11/2003 à l'occasion de la troisième édition de sa Semaine nationale de la conservation, organisée dans le cadre de l'Année internationale de l'eau douce, le Mexique inscrit 10 nouveaux sites Ramsar couvrant une superficie totale de 777 814 hectares. Il s'agit là d'une nouvelle importante pour l'application de la Convention de Ramsar au Mexique, car cela porte le nombre de zones humides d'importance internationale de ce pays à 17, pour un total de 1 881 790 hectares.

La Commission nationale des aires protégées (CONAP) organise la Semaine nationale de la conservation, chaque année, fin novembre, pour commémorer la création de la première aire protégée du pays, il y a plus de 70 ans. La Semaine nationale de la conservation est un excellent promoteur des réalisations du Mexique en matière de conservation et sensibilise à l'importance des aires protégées du pays. Les gouvernements des états et les municipalités, des ONG, des communautés et le secteur privé y participent dans le cadre de différentes activités de conservation.

Les nouveaux sites Ramsar comprennent plusieurs parcs nationaux et une réserve de la biosphère mais aussi des régions qui ne bénéficient pas d'autres formes de protection. Il importe de souligner les efforts faits pour inscrire des sites contenant des récifs coralliens, des systèmes karstiques, des herbiers marins et des mangroves ainsi que deux sanctuaires de faune sauvage consacrés à la protection de tortues marines et de leurs plages de ponte.

2- Choix des zones et intérêts de l'inscription :

Le choix des zones se fait selon des critères tels que la présence d'espèces animales et végétales rares, en danger ou en grand nombre (oiseaux d'eau notamment) ou le rôle qu'elle joue pour le maintien des populations humaines.

Réservé à des sites d'intérêt majeur, le label Ramsar peut en outre faciliter l'accès à certaines aides publiques régionales, nationales et communautaires.

L'inscription d'un site sur la liste Ramsar constitue plus un label qu'une protection.

Bibliographie :

Ministère de l'écologie et du développement durable (10/12/03). La convention de Ramsar. [en ligne]. <http://www.environnement.gouv.fr/actua/cominfos/dosdir/DIREAU/ramsar.htm>.
Imprimé, 6p.

Site officiel de la convention Ramsar (4/12/03). [en ligne]. <http://www.ramsar.org>

Station biologique de la tour du Valat (10/12/03). Zones humides, écosystèmes, biodiversité, convention Ramsar. [en ligne]. http://www.tourduvalat.org/news_13.htm.
Imprimé, 2p.



